



# communiqué

N°:  
No.: 63

Le 12 mars 1986

## NOMINATIONS AU CONSEIL DES GOUVERNEURS DU CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Le Très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a annoncé aujourd'hui la nomination de trois personnes au Conseil des gouverneurs du Centre de recherches pour le développement international (CRDI).

M. Albert J. Butros est professeur d'éducation à l'Université de Jordanie et ancien directeur général de la Société scientifique royale de Jordanie. Il est membre du Comité de direction de l'Association mondiale des organisations de recherche industrielle et technologique (WAITRO), membre du Comité consultatif de ALECSO et président du Groupe consultatif des experts sur la politique scientifique et technologique pour l'UNESCO. Professeur de langue et de littérature anglaises par formation, M. Butros a fait ses études en Angleterre et aux États-Unis et a été professeur d'université pendant plus de 20 ans.

Professeur Walter J. Kamba est vice-chancelier de l'Université du Zimbabwe, Harare, où il enseigne le droit depuis 1980. Ancien doyen de la faculté de droit de l'Université de Dundee (Ecosse), le professeur Kamba est vice-président de la Zimbabwe Broadcasting Corporation et administrateur du Zimbabwe Mass Media Trust.

M<sup>me</sup> Sadako Ogata est professeur de relations internationales à l'Université Sophia, Tokyo, et membre de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Au cours de sa carrière de professeur et de diplomate, elle a représenté le Japon aux Nations Unies et, de 1978 à 1979, a été présidente du Conseil exécutif de l'UNICEF. Elle est membre de la Commission

trilatérale et fait partie des conseils d'administration et des groupes consultatifs de nombreuses organisations, dont la Société d'Asie, la Société pour le développement international, le Conseil consultatif des affaires féminines auprès du premier ministre japonais et la Mitsubishi Bank Foundation.

Le CRDI est une société qui a été créée par le Parlement du Canada en 1970 pour encourager et soutenir la recherche destinée à adapter la science et la technologie aux besoins des pays en développement. De par la loi qui l'a créé, le CRDI est indépendant du gouvernement du Canada, mais doit rendre compte de ses activités au Parlement. Ses orientations sont déterminées par un Conseil international des gouverneurs.